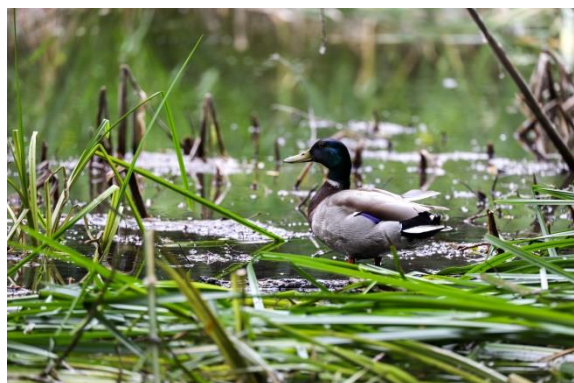


Un plan d'action ambitieux pour la condition & le bien-être animal



Depuis 2015, l'animal est enfin reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil (nouvel article 515-14) et n'est plus considéré comme un bien meuble (article 528), suite à la mobilisation d'associations comme la Fondation 30 millions d'amis et d'une mobilisation citoyenne ayant rassemblée plus de 800 000 signatures.

Les animaux doivent ainsi être considérés comme des êtres sentients, c'est à dire doué de sensibilité et d'une conscience qui leur est propre. Ce changement de paradigme implique que les politiques publiques intègrent enfin le bien-être animal et leurs conditions de vie dans leurs objectifs.

Une délibération sera présentée au Conseil municipal du 14 juin 2021, afin de répondre à trois enjeux politiques majeurs :

► La lutte contre l'exploitation animale et celle de leur environnement

Il convient de considérer les animaux comme des membres légitimes de notre écosystème. L'objectif de ces politiques est de faire preuve de pédagogie et d'expliquer la réalité de l'exploitation animale et de ses conséquences sur la biodiversité, l'écosystème et le dérèglement climatique.

► La lutte contre les maltraitances animales

La violence exercée contre des animaux, au-delà de la douleur provoquée, contribue à légitimer et banaliser l'usage de la violence. L'objectif de ces politiques de condition animale est donc d'éduquer, de prévenir et de réprimer le cas échéant les violences contre les animaux.

► La prise en compte des conditions de vie des animaux

Il s'agit de repenser la conception de nos rapports aux animaux, comme des êtres sensibles et sentients.

La Ville de Grenoble considère nos espaces de vie communs comme un écosystème dont les animaux font intégralement partie.

Une Ville solidaire, c'est une ville qui protège les humains mais aussi les animaux, nos compagnons de vie ou les animaux libres, une ville qui défend et consolide les liens affectifs entre l'animal et l'humain, notamment pour les aîné-es, les plus jeunes ou les plus démunis-es.

Une Ville résiliente, c'est une ville qui intègre la protection de la biodiversité dans tous ses projets pour assurer le bien-être et le bon développement des espèces animales. C'est aussi une ville qui tend vers une alimentation moins carnée, de meilleure qualité et locale dans ses restaurations collectives. Une Ville émancipatrice, c'est une ville qui intègre la connaissance de la sensibilité des animaux dans les projets éducatifs du périscolaire.

La meilleure prise en compte des conditions de vie des animaux est à la croisée de nombreuses politiques publiques : espace public, santé, social, cimetière, restauration collective, éducation, culture... C'est une politique transversale qui infuse largement dans les actions de la Ville de Grenoble.

Cette première délibération cadre de la Ville de Grenoble s'inscrit également dans le processus de structuration de la prise en compte de la condition animale dans les politiques de la municipalité, avec la **création d'une délégation à la condition animale en 2020, le recrutement d'une chargée de mission et entre autres l'inscription dans l'organigramme de la Ville, la création d'une page dédiée sur le site de la Ville avant l'été 2021**. Elle vise ainsi à donner une cohérence aux différentes actions déjà réalisées et à en exposer de nouvelles qui seront effectives tout au long du mandat.



1. Intégrer et protéger les animaux domestiques en ville

La compagnie des animaux est pour les humains une source de bien-être. Il convient que ce lien homme-animal soit respectueux à la fois du bien-être des animaux et des conditions de vie en société.

La Ville de Grenoble va mettre en place trois actions principales :

► **Aménager en ville de nouvelles zones de liberté pour les chiens**, leur permettant d'exprimer leurs comportements naturels : l'objectif est de mettre en place une nouvelle zone d'ébat par secteur d'ici la fin du mandat en complément des actions menées jusqu'à présent (budget global pour l'entretien, le réensablage et l'entretien des Sacomat d'environ 60 000 € par an actuellement).

► **Renforcer le travail de responsabilisation et formation des propriétaires, notamment concernant les déjections canines et les comportements agressifs** : les équipes de police municipales et de la propreté urbaine, ainsi que l'éducatrice de la Ville, poursuivront les campagnes de sensibilisation, formation, verbalisation.

Un budget de 5 000 € en fonctionnement est dédié à cette sensibilisation. Une campagne de communication est prévue pour sensibiliser les propriétaires de chiens notamment sur le bon sens citoyen du ramassage des excréments de leurs animaux, vis-à-vis des autres utilisateurs de l'espace public, personnes en fauteuils roulants ou malvoyantes notamment.

► **La Ville soutient le projet de création d'un cimetière animalier ainsi qu'un crématorium pour animaux**. Les études préalables concernant le projet ont démarré et seront poursuivies en lien avec la Métropole.

L'info en plus

Fin 2020, la Ville de Grenoble a remporté le 3^e Grand Prix de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine pour le Trophée « éducatrice canine et féline municipale ». En effet, **la ville de Grenoble est la seule ville de France proposant un poste de fonctionnaire dédié au comportement et à l'éducation canine et féline.** Elle est par ailleurs classée 5^e au palmarès 2021 des villes de plus de 100 000 habitant-es (sur 42) où il fait bon vivre avec son chien (30 millions d'amis, n°395).



2. Protéger les animaux sauvages et de la faune urbaine

La Ville de Grenoble entend mettre en œuvre une protection plus efficace de la biodiversité et des animaux sauvages et faire évoluer le regard que nous portons sur la faune urbaine et les animaux liminaires, c'est-à-dire les animaux qui vivent à proximité de l'Homme dans une certaine interdépendance avec lui.

► Concernant les animaux liminaires, afin de contribuer à une meilleure cohabitation entre les humains et ces animaux, une **campagne de sensibilisation grand public débute en juin** 2021. L'enjeu est de réhabiliter ces animaux, qui méritent autant d'attention et de respect que les animaux domestiques ou sauvages, et d'informer le grand public sur leurs comportements.

Il s'agit en particulier de rappeler à toutes et tous que les surmulots et les pigeons sont attirés par l'abondance des déchets alimentaires laissés à leur disposition dans l'espace urbain par l'Homme. C'est la cause qu'il faut avant tout traiter, et non la conséquence.

Dans le prolongement de ces actions de sensibilisation, la Ville va engager **des études des populations et mettre en place toutes les mesures de prévention qui** permettront de gérer les populations de surmulots par la prévention plutôt que par la dératisation massive, cruelle, onéreuse, dangereuse pour l'environnement et les autres animaux et inefficace à long terme. La Ville assumera un rôle de coordination avec les autres acteurs, et de chef de file pour porter l'évolution des pratiques.

► **La Ville de Grenoble s'impliquera également dans les réflexions métropolitaines concernant la chasse.** Les élu-es souhaitent porter auprès du Préfet une demande d'interdiction de chasse sur l'ensemble du territoire communal.

► Afin de garantir le bien-être animal des chats errants, et de permettre aux associations d'identifier les chats non stérilisés et de déposer de la nourriture, **la construction d'un Chatipi par année de mandat** est prévue.

► **Le budget des stérilisations a quant à lui a été augmenté d'environ 50 %** pour le porter à 6 160 €.

Le partenariat avec 30 Millions d'Amis permet désormais de pratiquer **176 stérilisations par an contre environ 60 les années précédentes soit une augmentation de près de 193 %.**



3. Vers une alimentation végétale et éthique

La Ville de Grenoble poursuivra la transition vers une alimentation moins carnée et davantage tournée vers le végétal. En plus d'être trop souvent génératrice de souffrances iniques, l'élevage industriel seul est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial selon L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 4 actions sont prévues :

► Consolidation et pérennisation **d'un deuxième repas végétarien toutes les semaines dans les cantines scolaires** (actuellement, 1 à 2 repas végétariens sont proposés chaque semaine) ;

► Mise en place **d'une alternative quotidienne végétarienne dans les cantines**, pour permettre à toutes les familles d'accéder au sein des restaurants scolaires à une alimentation qui leur convienne ;

► Mise en place d'une **journée végétarienne dans les restaurants municipaux** (pour le personnel de la Ville), en plus de l'offre végétarienne quotidienne.

► Mise en place d'une **commande publique éthique** pour l'ensemble de ses marchés publics. Seront désormais inscrits dans les cahiers des charges de la commande publique municipale un évitement des produits ayant fait l'objet de tests sur les animaux, et des critères de « bien-être » dans les activités d'élevage et d'abattage : évitement des produits et sous-produits animaux issus d'élevage intensif, qui aujourd'hui implique des conditions de vie et de détention des animaux incompatibles avec leurs besoins vitaux, ainsi que des pratiques fortement contestables telles que la castration à vif de porcelets, l'écornage des vaches, l'épointage des becs de poules et l'élevage sans lumière naturelle.

4. Information, sensibilisation, éducation, répression

Le quatrième axe de l'action de la Ville porte sur la diffusion massive de l'éthique animale au sein de la population, à la fois par le biais de campagnes d'information ciblée, mais aussi par une exemplarité dans ses actions et le rejet de l'exploitation animale.

À ce titre, la Ville de Grenoble va poursuivre Ville va **poursuivre le dialogue avec les partenaires et professions concernées pour les accompagner et faire évoluer les pratiques vers des cirques sans animaux.**

L'éducation à l'éthique animale sera développée, notamment grâce à des **interventions d'associations spécialisées** qui pourront être proposées dans le cadre du périscolaire, auprès d'associations, ou dans les centres de loisirs.

Une page d'information dédiée à la condition animale sera mise en place sur le site internet de la Ville avant la fin du mois de juin 2021.

Ensuite, la Ville de Grenoble est également soucieuse de pouvoir **apporter une réponse aux situations de maltraitance animale**. Les animaux maltraités doivent pouvoir être mis en sécurité et les autrices et auteurs de ces violences condamnés. À cet effet, la Ville de Grenoble va :

- Consolider les procédures existantes au sein de la Police municipale pour la prise en charge de ces situations ;
- Faire connaître au grand public les moyens disponibles pour signaler des maltraitements animales ;
- Engager une réflexion en lien avec la fourrière métropolitaine, afin d'organiser des procédures de mise à l'abri et de répression coordonnées à l'échelle de l'agglomération.

5. Animaux et lien social

Enfin, la Ville de Grenoble souhaite mieux prendre en compte le rôle primordial du contact avec les animaux pour le bien-être physique et psychique des humains, notamment pour les aînés et les plus démunis (par exemple, des personnes en errance ne souhaitent

pas rentrer dans des dispositifs d'accueil car ceux-ci refusent les animaux en leur sein). La Ville souhaite aussi répondre à la nécessité que les animaux bénéficient de soins adaptés en toutes situations, y compris lorsque leurs propriétaires sont en difficulté pour les assumer. Quatre actions sont prévues :

- ▶ **Permettre l'accueil des animaux dans les structures d'accueil des personnes seules en errance.**
- ▶ Aider les personnes en précarité possédant des animaux, via la mise en place de **collectes de nourritures pour animaux et la prise en charge des soins vétérinaires.**
- ▶ **Étudier les modalités de prises en charge des animaux des personnes empêchées de s'en occuper** (accident, personnes devenues dépendantes, hospitalisées, etc.).
- ▶ Poursuivre l'expérimentation autour de la **zoothérapie pour les personnes porteuses de troubles cognitifs ou présentant des troubles du lien social.** Expérimenter le maintien des animaux de compagnie en EHPAD en associant des associations partenaires.